

Avis aux porteurs transmis par Euroclear et mis en ligne sur le site internet de Sanso Investment Solutions

Paris, le 25/10/2020

Objet : Changement d'univers et de limites d'investissement du fonds ELLA (Part A - FR0013411519)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts A du fonds ELLA, géré par la société de gestion SANSO Investment Solutions et nous vous remercions de votre fidélité

1- L'opération

Nous vous informons que Sanso Investment Solutions a décidé de faire évoluer l'univers d'investissement ainsi que les limites d'exposition aux classes d'actifs ou instruments autorisés afin de pouvoir diversifier plus largement les risques.

Le fonds avait pour objectif sur un horizon de 5 ans, de délivrer une performance nette de frais supérieure à l'indice composite 50% Eurostoxx dividendes réinvestis (ticker Bloomberg SXST Index) + 15% FTSE MTS Eurozone Government Bond 1-3Y (ticker Bloomberg EXEA5 Index) + 35% EONIA Capitalisé (ticker Bloomberg DBDCONIA index).

Désormais, le fonds a pour objectif, sur un horizon de 5 ans, de délivrer une performance nette de frais supérieure à l'indice composite 40% MSCI World dividendes réinvestis (ticker Bloomberg MSDEWIN Index) + 20% FTSE MTS Eurozone Government Bond 1-3Y (ticker Bloomberg EXEA5 Index) + 40% €STR Capitalisé (ticker Bloomberg OISESTR index).

Les limites d'exposition aux différentes classes d'actifs sont modifiées de la façon suivante.

L'univers d'investissement de la classe d'actifs 'actions' est étendu aux actions internationales dans la limite de 80% de l'actif net et non plus uniquement aux actions européennes qui pouvaient représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Le fonds pourra également investir en actions des pays émergents dans la limite de 30% de l'actif net et dans des actions de petites et moyennes capitalisations également dans la limite de 30% de l'actif net.

Concernant le marché de taux d'intérêt, les limites d'investissement sont rehaussées à 60% de l'actif net contre 30% auparavant. Le fonds pourra investir en titres spéculatifs 'high yield' jusqu'au 40% de l'actif net contre 10% maximum précédemment. Le fonds pourra désormais investir sur les marchés de taux émergents dans la limite de 30% de l'actif net.

L'exposition totale aux marchés émergents (actions plus taux) est limitée à 60% de l'actif net.

La limite de risque de change, direct ou au travers des OPC détenus, est portée à 100% de l'actif net contre 30% précédemment.

Les limites d'investissement sur les classes d'actifs et catégories d'instruments sont modifiées et exposées dans le tableau récapitulatif en annexe.

L'opération présente de mutation du fonds a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 21/10/2020 et sera **mise en œuvre à compter du 02/11/2020**.

2- Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque

Modification du profil rendement/risque : **OUI**

Augmentation du profil rendement/risque : **OUI**

Le fonds reste en catégorie 5 de risque selon la méthode de calcul SRRI.

L'élargissement de l'univers d'investissement aux actions internationales tend à mieux diversifier les risques.

Si le fonds a désormais la possibilité d'investir en actions de pays émergents et en actions de moyennes et petites capitalisations, la limite globale d'investissement en actions est ramenée à 80% de l'actif contre 100% auparavant.

- Augmentation des frais : **NON**

Aucune modification de frais n'est appliquée.

Lors de mise en œuvre des changements qui vous sont présentés dans cette lettre, la commission de surperformance sera calculée en comparaison du plus performant des deux indices de référence suivants :

- l'ancien indice de référence,
- un nouvel indice de référence qui chainera à la date de mise en œuvre des modifications présentes l'ancien indice de référence et le nouvel indice de référence du fonds.

Ainsi, la commission de surperformance calculée ne pourra en aucun cas être supérieure à ce qu'elle aurait été sans l'application des modifications présentes.

A compter des exercices suivants, le nouvel indice sera retenu pour le calcul de la commission de surperformance.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Si toutefois les modifications ne vous convenaient pas, il vous est possible de demander le rachat de vos parts sans frais pendant une durée de trente jours, à compter de la date d'envoi de la présente lettre.

3- Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds sur le site internet **www.sanso-is.com** ou d'en faire la demande auprès de :

SANSO Investment Solutions - 69 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
contact@sanso-is.com / 01 84 16 64 36

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous souscrivez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

En revanche, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez demander le rachat sans frais de vos parts. Après expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, le Fonds Absorbant ne facturant pas de commission de rachat.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



David Kalfon
Président

Tableau récapitulatif des changements

	Avant mutation	Après mutation
Objectif de gestion	Le fonds a pour objectif, sur un horizon de 5 ans, de délivrer une performance nette de frais supérieure à l'indice composite 50% Eurostoxx dividendes réinvestis + 15% FTSE MTS Eurozone Government Bond 1-3Y + 35% EONIA Capitalisé	Le fonds a pour objectif, sur un horizon de 5 ans, de délivrer une performance nette de frais supérieure à l'indice composite 40% MSCI World dividendes réinvestis + 20% FTSE MTS Eurozone Government Bond 1-3Y + 40% €STR Capitalisé
Indicateur de référence	50% Eurostoxx dividendes réinvestis (ticker Bloomberg SXST Index) + 15% FTSE MTS Eurozone Government Bond 1-3Y (ticker Bloomberg EXEA5 Index) + 35% EONIA Capitalisé (ticker Bloomberg DBDCONIA index).	40% MSCI World dividendes réinvestis (ticker Bloomberg MSDEWIN Index) + 20% FTSE MTS Eurozone Government Bond 1-3Y (ticker Bloomberg EXEA5 Index) + 40% €STR Capitalisé (ticker Bloomberg OISESTR index).
Indicateur de risque SRRI	5	5
Risque actions	0% à +100% de l'actif net (110% en cas de recours à l'emprunt)	20% à +80% de l'actif net
Univers d'investissement actions	Actions européennes	Actions internationales
dont actions de pays émergents	Néant	0% à 30% de l'actif net
dont actions de moyennes et petites capitalisations	Néant	0% à 30% de l'actif net
Marchés de taux d'intérêt	0% à 30% de l'actif net	0% à 60% de l'actif net
dont obligations d'émetteurs à caractère spéculatif (« high yield »)	0% à +10% de l'actif net	0% à +40% de l'actif net
dont obligations émergentes	Néant	0% à +30% de l'actif net
dont titres intégrant des dérivés	Néant	Oui, obligations convertibles, callables ou puttable dans la limite de 40% de l'actif net
L'exposition au marché monétaire	0% à +100% de l'actif net	0% à +80% de l'actif net
Risque de change - exposition en devises	0% à +30% de l'actif net	0% à +100% de l'actif net